GUIDE 2023

des aides et subventions octroyées

Pontivy Communauté

Le présent guide recense les différentes aides et subventions accordées aux entreprises, associations et particuliers du territoire communautaire. Vous y trouverez les informations essentielles sur leurs modalités ainsi que le lien internet renvoyant à la page dédiée.

SOMMAIRE

Entreprises :

- Aide à l'immobilier d'entreprise p.4
- Aide aux derniers commerces de proximité p.4
- Pass commerce et artisanat p.5
- Diag Eco-Flux p.5

Associations :

- Subvention pour l'organisation d'évènements p.7
- Mise à disposition du podium roulant p.7

Particuliers :

- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique p.9
- Indemnité d'étude pour les étudiants en médecine p.9
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs p.10

Habitat :

- Point Infos Habitat p.12

ENTREPRISES

Aide à l'immobilier d'entreprise

L'aide à l'immobilier d'entreprise vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises sur le territoire de Pontivy Communauté.

Montant de l'aide :

En fonction des caractéristiques de l'investissement, une aide maximale de 30 000 euros pourra être accordée. Des bonus pourront être appliqués pour des investissements en faveur de l'environnement ou de reprise d'un bâtiment existant.

Éligibilité :

Sont éligibles les opérations d'acquisition de terrains, les opérations de construction, d'acquisition, d'extension ou de rénovation de bâtiments à vocation économique, ainsi que les dépenses relatives aux travaux de gros œuvre, charpente couverture (construction ou rénovation), de second œuvre et d'aménagement intérieur (construction ou rénovation).

Modalités de la demande :

- Lettre d'intention antérieure à la réalisation des investissements
- Dossier économique et financier
- La demande doit être formulée avant la signature des devis

Pour en savoir plus : entreprendre.pontivy-communaute.bzh

Aide au dernier commerce de proximité

L'aide au dernier commerce de proximité constitue un moyen de sauvegarde des commerces dans les territoires ruraux, mais aussi de soutien au développement des commerces de proximité dans les centre bourgs.

Montant de l'aide :

Une subvention à hauteur maximale de 5000 euros pourra être accordée.

Éligibilité :

L'aide est à destination des entreprises commerciales et artisanales constituant la dernière activité à l'échelon communal. Elle s'adresse aussi aux porteurs de projets de création, de reprise ou de développement de commerces constituant la dernière activité sur la commune.

Modalités de la demande :

- Lettre d'intention antérieure à la réalisation des investissements
- Dossier économique et financier
- La demande doit être formulée avant la signature des devis

Pour en savoir plus : entreprendre.pontivy-communaute.bzh

Pass commerce et artisanat

Le pass commerce et artisnat est une aide financière destinée à dynamiser l'activité économique des commerçants artisans, notamment en soutenant les investisssements en faveur de la modernisation des installations.

Montant de l'aide :

Une subvention à hauteur maximale de 7500 euros pourra être accordée.

Éligibilité :

Le dispositif s'adresse aux porteurs de projet de création, reprise, modernisation ou extension d'activité. Les matériels d'occasion, les consommables et les véhicules et matériels roulants ne sont pas éligibles. L'entreprise doit employer un maximum de sept salariés en CDI équivalent temps plein et ne pas dépasser un chiffre d'affaire annuel d'un million d'euros.

Modalités de la demande :

- Lettre d'intention antérieure à la réalisation des investissements
- Dossier économique et financier
- La demande doit être formulée avant la signature des devis

Pour en savoir plus : entreprendre.pontivy-communaute.bzh

ASSOCIATIONS

Organisation d'évènements

Pontivy Communauté encourage l'organisation de manifestations à caractère communautaire par le biais de subvention.

Montant de la subvention :
Montant proportionnel au coût total de l'évènement *(plafond à 5000 euros pour les évènements dont le coût dépasse 200 000 euros).*

Éligibilité :
5 critères seront analysés par la comission culture, communication et évènement :
L' évènement doit avoir lieur dans les limites géographiques du territoire communautaire,
L' évènement peut avoir un rayonnement régional voire nationale,
L' évènement doit induire une notion d'animation du territoire communautaire,
L' évènement doit soutenir les langues locales et/ou le principe de développement durable,
Les communes qui accueillent l'évènement doivent participer financièrement.

Modalités de la demande :
Dossier à déposer avant le 30 avril.

Pour en savoir plus : Demande de subvention (pontivy-communaute.bzh)

Mise à disposition du podium roulant

Acquis par Pontivy Communauté dans le but de faciliter l'organisation de manifestations associatives sur le territoire, un podium roulant parmi les deux disponibles peut être mis à disposition des associations qui en font la demande.

Modalités de réservations :
L'association souhaitant réserver le podium doit se rapprocher de sa mairie de rattachement.
La mairie se charge de transmettre le formulaire de réservation à Pontivy Communauté.
Pontivy Communauté donnera un avis sur la réservation, notamment en fonction du calendrier de réservation.
Si avis positif, une convention de mise à disposition sera transmise à la mairie.
Un contact est pris entre la mairie, les services de Pontivy Communauté et l'association pour l'enlèvement et la restitution, le transport et l'état des lieux.
Le podium est gratuitement mis à disposition de l'association.

Pour en savoir plus : Demande de subvention (pontivy-communaute.bzh)

PARTICULIERS

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Pour encourager la mobilité douce, Pontivy Communauté peut octroyer une aide de 200 euros pour l'acquisition d'un vélo neuf à assistance électrique, pour les habitants des 24 communes du territoire communautaire.

Critères d'attribution :
Attribuée aux personnes physiques (c'est-à-dire pas aux entreprises, associations...) majeures, résidant sur le territoire communautaire au titre de sa résidance principale.
200 dossiers au maximum feront l'objet d'une aide, dans la limite d'une aide par foyer.
100 dossiers seront réservés aux habitants ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €, les 100 autres seront réservés aux revenus supérieurs à cette somme.

Pour en savoir plus : Aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (pontivy-communaute.bzh)

Indemnité d'étude pour les étudiants en médecine

Une indemnité de 700 euros par mois pendant trois ans, d'une valeur totale de 25 200 euros peut être versée aux étudiants de troisième cycle de médecine générale, en contrepartie de leur installation sur le territoire pendant au moins cinq ans après leurs études.

Engagements de l'étudiant :
S'installer au minimum cinq ans sur le territoire de Pontivy Communauté classé en zone d'action prioritaire ou complémentaire de l'ARS Bretagne,
S'installer dans l'année qui suit l'obtention de son diplôme,
Exercer de façon effective et principale sur le territoire de Pontivy Communauté en exercice isolé ou coordonné,
Exercer en libéral ou en tant que salarié d'une collectivité territoriale ou d'un praticien libéral,
Participer, dans la zone d'installation, au dispositif de permanence des soins,
Respecter les règles conventionnelles en vigueur en France métropolitaine.
Ces conditions sont cumulatives.

Pour en savoir plus : Indemnité d'Etude et de Projet Professionnel (pontivy-communaute.bzh)

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Une subvention double octroyée par la collectivité permet aux agriculteurs éligibles de faciliter leur installation sur le territoire communautaire

Montant de l'aide :
Une aide forfaitaire conditionnée à l'investissement :
- 5000 € pour un investissement compris entre 0 et 100 000 € HT
- 7500 € pour un investissement compris entre 100 000 et 500 000 € HT
- 10 000 € pour un investissement supérieur à 500 000 € HT

Un forfait remplacement / coup de main d'une durée de 15 jours plafonné à 3500 € à dépenser sur une période de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention.

Eligibilité :
Réaliser une première installation en agriculture (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux)
Etre exploitant à titre principal selon les statuts MSA
Avoir son siège d'exploitation sur l'une des 25 communes membres de Pontivy Communauté
Avoir réalisé un parcours à l'installation (3P) et présenter une étude prévisionnelle d'installation validée par la CDOA
Signer un document attestant du montant d'aide perçu au titre de la règle des minimis s'appliquant aux entreprises agricoles percevant des aides publiques.

Pour en savoir plus : Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (theplacetobe.bzh)

HABITAT

Point Infos Habitat

Le Point Infos Habitat est un service public destiné aux habitants du territoire communautaire ainsi qu'aux professionnels (artisans, notaires, architectes...). Il est gratuit et permet de bénéficier de conseils juridiques, financiers, architecturaux et techniques pour un projet d'acquisition, de rénovation ou de location.

Le Point Infos Habitat propose des conseils dans les domaines suivants :

Aides de l'ANAH (agence nationale de l'habitat)
Aide de l'Etat «MaPrimeRenov'»
Diagnostic énergétique
Accompagnement du CAUE
Subvention au titre de l'OPAH RU
Démarchage abusif
Achat de terrains
Construction
Mise en location

La liste présentée n'est pas exhaustive, se référencer via le lien suivant : Accueil - Plateforme de rénovation de Pontivy Communauté (pontivy-communaute.bzh)

Pontivy Communauté

1, place Ernest JAN
56 300 PONTIVY

www.pontivy-communaute.bzh